

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 09 mai 2023 à 18 heures

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, , VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, , GARCIA Brigitte, , JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo, , PUECH Julie, DUC-MAUGE Pascal, CHERON Elodie

Excusés : DIDIER Véronique pouvoir donné à Mme MILLIAT Véronique, GIRAUD Pascale pouvoir donné à GARCIA Brigitte

Absent :, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, VEYRAND Pierre, GARNIER Christian, MARIN Béatrice

Secrétaire de séance : CHERON Elodie

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 24 avril 2023.**
- **Délibérations :**
 - **Mise en place de l'accueil collectif de mineurs**
- **Divers.**

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme CHERON Elodie a été élue à l'unanimité.

2/Validation du PV de la séance du 24 avril 2023.

Accepté à l'unanimité.

3/Mise en place de l'accueil collectif de mineurs

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est en cours de création d'un accueil collectif de mineurs qu'il est nécessaire de déclarer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère. Cet accueil se traduit par l'ouverture les mercredis d'un centre de loisirs périscolaire qui sera encadré par une Directrice, agent communal qui est en cours de formation au BAFD et les agents communaux du scolaire formés également. Elle rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire sera mise en place avec des tarifs applicables de manières dégressifs en fonction du quotient familial des familles. Grâce à la mise en place de cet accueil des aides pourront être obtenues. A ce jour afin de déclarer cet accueil il est impératif de donner l'accord à Mme Le Maire pour cette mise en place afin de pouvoir faire dorres et déjà la déclaration nécessaire. Le projet pédagogique est en cours de préparation.

Accepté à l'unanimité.

4/ Questions diverses

1/ Maison Renevier.

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise de charpente le chantier prend du retard. La commune est entrain de chercher une entreprise pour la reprise de ce lot au plus tôt.

2/ Point sur l'inventaire du PLUI

Mr Roland GRENIER informe que toutes les informations ont été renseignées sur les hébergements, les fermes agricoles, le patrimoine bâti et les parkings. Il reste à faire le village avec l'état du bâti par adresse avec le statut occupé, non occupé, résidence secondaire, à renover ou pas de porte commercial. Ne nombreux volontaires vont être nécessaires afin de pouvoir faire cet état des lieux avant fin mai.

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 09 mai 2023 à 18 heures

3/ Prochain Conseil Municipal.
Vendredi 09 juin 2023

Fin de séance à 19h00

Signatures

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line.

Le secrétaire,
Mme CHERON Elodie